

DECISION N° 147

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230620-DAJ-DEC-23-212-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Publication : 23/06/2023

portant validation des devis de l'entreprise **INCENDIS 27 SAS** pour la réalisation des contrôles réglementaires annuels et obligatoires des extincteurs et le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise **INCENDIS 27 SAS**, en date du 26/05/2023.

Considérant que l'entreprise **INCENDIS 27 SAS** propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ces devis :

DÉCIDE :

De valider les devis proposés par l'entreprise **INCENIS 27 SAS**, pour les contrôles réglementaires annuels et obligatoires des extincteurs et leurs remplacements pour un montant total de 5 980.60€ HT.